



FLOREFFE

VENTE DE PRODUITS DE CENTRALE

Nos horaires

	Général	Congés de la construction
Centrale	6h30 - 15h00	6h30 - 15h00
Chargement	6h30 - 16h30*	6h30 - 15h00
Versage	6h30 - 16h30*	6h30 - 15h30
*Fermeture du site		

TARIF EN VIGUEUR AU 01/08/2026 (HTVA)

CENTRALE A RECYCLES

CENTRALE A RECYCLES		Dosage ciment en kg/m³										Dosage ciment en % m³					
		50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300	2%	2,50%	3%	3,50%	4%
Grave stabilisée au ciment €/M³ HTVA	STABIROC® 10 Grave de matériaux pierreux 0/14 stabilisé au ciment	12,80	18,60	24,45	30,25	36,05	41,85	47,65	53,45	59,30	65,05	70,90	/	/	/	/	/
	STABIBETON® 20 Grave recyclée 0/20 mm à base de déchet béton de la construction, stabilisée au ciment	40,35	45,50	50,65	55,80	60,90	66,10	71,25	76,45	81,65	86,80	92,00	38,70	40,90	43,05	45,25	47,40
	CARBOBETON® 30 Grave recyclée 0/31,5 mm à base de déchet de tarmac, stabilisée au ciment	36,90	42,35	47,80	53,25	58,70	64,25	69,75	75,25	80,70	86,25	91,75	35,15	37,45	39,75	42,10	44,40
MAR €/M³ HTVA	FLUIDOROC®	Tarif en €/m³ transport compris					Livraison Mixer										
	MAR (Matériau Autocompactant Réexcavable) à base de grave de préscaillage 0/14 mm de déchet mixte de la construction, stabilisée au ciment	66,45	70,50	73,95	77,40	80,85	- 4 axes: 8 m³ - Semi: 10 m³										
	Jusqu'à	20 km	30 km	40 km	50 km	60 km											

Livraison Mixer

- 4 axes : 8 m³

- Semi : 10 m³

Nos camions mixers doivent être déchargés dès leur arrivée sur chantier et à une cadence de 5 minutes par m³. Si nos camions ne peuvent pas être déchargés dès leur arrivée au chantier ou à la cadence stipulée ci-avant, nous porterons en compte une indemnité de chômage des véhicules, à savoir 87€/h. Les heures indiquées sur nos bons de livraison permettent de calculer les temps d'attente à facturer. Charge incomplète: 12€/m³ sur base d'une charge de 8/10 m³, selon le type de véhicule de livraison.

Note:

Vous êtes responsable de la propreté de vos bennes. Vous devez disposer d'un bon de commande et d'un numéro de chantier avant tout chargement ou déchargement de matériaux. Dans le cas contraire, nous vous demanderons de patienter sur le côté jusqu'à l'obtention de ceux-ci.

Extrait des Conditions Générales de vente

Tous nos prix s'entendent hors T.V.A. à la tonne versée ou chargée en nos centres de recyclage. Le prix est déterminé par l'application du tarif en vigueur au moment du versage ou du chargement. Le client reconnaît avoir pu prendre connaissance du tarif préalablement au versage ou au chargement. Toutes nos offres de prix sont faites en fonction des présentes conditions, qui font la loi des parties. Les offres sont faites sans engagement de durée, nos prix étant susceptibles de variation suivant les contraintes techniques et réglementaires. Tout impôt, taxe ou autre somme à payer par la sprl HUBLET en application de la législation et de la réglementation, à l'occasion ou du fait du versage ou du chargement, est à charge du client. Ces sommes peuvent être réclamées, même après paiement du prix, selon les formalités prévues pour le paiement de ce dernier. L'inconstitutionnalité ou l'illégalité éventuelle de la législation ou de la réglementation en vertu desquelles le paiement est réclamé ne peut être opposée par le client pour faire obstacle au paiement. Le versage de matériaux de catégories différentes, mélangés dans un chargement, entraîne l'application du tarif le plus élevé à tout le chargement. La dimension du plus grand bloc du chargement entraîne l'application du tarif le plus élevé à tout le chargement. La sprl HUBLET peut refuser le versage d'un déchet non conforme à la législation en vigueur au moment du versage sans que le client puisse prétendre à des indemnités. Le client est seul responsable de ses déchets, même après versage. Par le fait du versage, il déclare connaître la situation administrative exacte de la sprl HUBLET et l'étendue de ses autorisations. Lors du pesage à l'entrée, le client, en fonction de la nature de son chargement, est informé du tarif qui lui est appliqué. La signature du bordereau de versage ou le dépôt des déchets entraîne son plein accord sur, notamment, le produit, la quantité, le prix ainsi que l'engagement de conformité des matériaux inertes suivant les textes légaux en vigueur (AGW 24/01/02 et AGW 14/06/01). Dans le cas contraire, constaté lors du versage, le rechargement par nos soins est facturé au montant forfaitaire de 125 euros. Toute prestation de la sprl HUBLET est payable au comptant ou, suivant accord avec la comptabilité, à 30 jours, date de facture. L'exploitant se réserve le droit de réclamer au client le versement d'un acompte, à titre de garantie, avant tout versage ou chargement. Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité de 20% du montant de la facture, avec un minimum de 125 euros et l'application d'intérêts de retard de 15% l'an, de plus le versage et la vente de matériaux lui seront refusés jusqu'au parfait règlement des montants dus. Toute réclamation ne pourra être opposable à la sprl HUBLET que si elle est introduite par envoi recommandé dans un délai de 8 jours à partir de la date de réception des fournitures ou prestations et dans tous les cas, avant la mise en oeuvre par le client. Pour tout litige seul, le tribunal de Commerce de Namur est compétent. Nos prix sont révisables à tout moment sans préavis. Le changement d'une ou de plusieurs conditions ci-dessus énumérées n'entraîne aucune modification aux autres conditions qui restent de stricte application. Valable jusqu'à la prochaine modification tarifaire. Chaque client pénétrant dans l'enceinte du centre de recyclage est tenu de respecter les consignes de sécurité qui y sont en vigueur.